



Tel: 04 91 63 31 70  
Site internet : www.cgtaf13.fr

## PLENIERE DU CE 25/03/2011 DROIT SYNDICAL

### 1) - Consultation du CE sur le Protocole d'accord NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) .

- Nouvelle dénonciation d'un de nos usages en matière de droit syndical local : **Interdiction à partir du 1er juin 2011 pour les syndicats de faire imprimer leurs tracts par le service imprimerie de la CAF (usage de plus de 35 ans)**

**NTIC : Ce nouveau dispositif devait permettre à chaque OS représentée dans l'organisme de disposer d'un site syndical sur l'Intranet (Lotus) pour mettre à la disposition du personnel ses tracts ou autres publications de nature syndicale .**

A première vue, ce nouvel outil à la disposition des syndicats pouvait paraître intéressant, moderne et pratique à la fois pour les syndicats et le personnel .

Sauf qu'une fois de plus , la réalité était tout autre . **Dans les faits, ce nouveau dispositif était surtout contraignant , pour le personnel comme pour les syndicats .**

**Le Personnel ne pouvait pas consulter ces sites sur les plages fixes de l'horaire variable . De plus, ces documents n'étaient pas imprimables** donc impossible de les ramener chez soi pour les lire tranquillement . Enfin pour être informés des dernières mises à jour du site , **les salariés de notre organisme devaient s'abonner préalablement à « une newsletter » du syndicat de leur choix pour recevoir ou refuser une information syndicale ...**

Cela afin dit la Direction de garantir « *la liberté syndicale* », dommage que ce principe ne s'applique pas aux communiqués et autres publications de la Direction dont nous sommes abreuvés à longueur de journée sur Lotus . Ce dispositif était également contraignant pour les syndicats qui devaient nommer un seul et unique gestionnaire pour gérer ce site en le responsabilisant individuellement .

Comble de l'hypocrisie, la Direction précisait en préambule de ce Protocole que ce nouveau dispositif poursuivait « *l'objectif de favoriser le développement du dialogue social et de l'information syndicale* » Quel toupet ! **Cela fait surtout deux ans que la Direction poursuit l'objectif de saccager notre droit syndical local à travers la dénonciation de la quasi-totalité de nos usages en nous faisant subir des reculs à tous les niveaux .**

**Dernier en date , la dénonciation à compter du 1er juin 2011 d'un usage établi à la CAF 13 qui permettait à toutes les organisations syndicales de faire imprimer leurs tracts dans l'entreprise via le service imprimerie/reprographie . Comme pour les autres dénonciations d'usages en matière de droit syndical , rien , absolument rien ne justifiait une telle décision !**

En volume, sur une année, cela représente moins de 6% du nombre de copies effectuées par ce service . **La démarche est donc bien politique et idéologique , le but étant de frapper les syndicats de la CAF au porte-monnaie (nerf de la guerre) et d'enterrer les petits syndicats . La Direction avec sa violence habituelle n'a même pas cherché à trouver un compromis limitant le nombre de tirage , allez hop , circulez il n'y a plus rien à voir ou plutôt à lire ... prochaine étape ?**

**Chacun comprendra que sur le fond comme sur la forme, il était hors de question de signer un tel protocole , la CGT s'est donc prononcée contre comme nous l'avons fait au CHSCT, FO a également voté contre , l'UNSA a voté pour et est la seule organisation syndicale signataire de ce protocole ... Ce projet a donc bel et bien été enterré**

## ***Droit syndical à la CAF 13 ... Une mise au point et un petit rappel s'imposent !!***

**Le Personnel a pu se rendre compte que la CGT ne jouait pas les Cassandra quand nous vous alertions sur les attaques anti-syndicales de notre Direction avec bien entendu en ligne de mire la volonté de mettre toutes les velléités de contestation du Personnel sous l'éteignoir !**

La Direction a dénoncé notre Droit syndical local à grand coup de communiqués mensongers , lettres recommandées au Personnel , etc ... Elle a sorti l'artillerie lourde avec une date butoir au 1er avril 2010 pour parvenir à un accord . Bref une négociation un pistolet sur la tempe sachant que la menace faute d'accord était l'application stricte du code du travail (très restrictif par rapport à notre droit syndical local ).

La Direction était-elle obligée de dénoncer ces usages ? **La Réponse est NON**

**Le Protocole National sur le Droit Syndical signé avec l'Ucanss en février 2008 par des organisations syndicales minoritaires** (la CGT et FO majoritaires dans l'institution n'ont pas signé ce protocole) qui a servi de base de négociation à notre Direction pour nous faire « rentrer dans le rang » prévoyait dans son **Article 19** , **la possibilité pour les Directeurs de ne pas remettre en cause le Droit syndical local dans nos organismes quand ce dernier était supérieur à ce que prévoit le Protocole National .**

**Notre Direction a donc fait le choix inverse et a délibérément souhaité remettre en cause et dénoncer nos usages locaux en matière de droit syndical !!**

**Plusieurs mois de pseudos négociations donc jusqu'à la date fatidique du 1er avril 2010. Des syndicats unis tout au long de ces négociations autour d'une même plate-forme revendicative face à une Direction inflexible et déterminée .**

Au final , aucun accord entre les syndicats et la Direction lors de la dernière réunion de Négos (16 mars 2010) , plusieurs points de désaccords de part et d'autre , notamment sur la liberté de distribuer des tracts dans les services ou encore de tenir nos AG sur plages fixes à des horaires convenables !!

Du coup , les OS sont restées « sur le grill » jusqu'à la fin du mois de mars, attendant bien sagement d'être convoquées pour une ultime réunion qui n'a jamais eu lieu afin de trouver un compromis final !! Niet , pour la Direction , c'était à prendre ou à laisser !! **Elle a rapidement pondu en guise de protocole , un « diktat » à sa convenance entérinant les reculs que nous jugeons tous inacceptables** (suppression des tournées de services , des AG sur plages fixes , suppression de 3 permanents au CE , des permanents locaux pour les syndicats, etc ... )

La Direction a donc habilement joué la carte du « pourrissement » et de la menace avec en ligne de mire pour les syndicats l'application stricte du code du travail au 1er avril 2010 .

**Une véritable déclaration de guerre contre les syndicats qui aurait dû pousser l'ensemble des syndicats à agir dans l'unité avec l'ensemble du personnel pour riposter face à des méthodes abjectes !! Hélas , malgré une « dernière » AG « monstre » le 24 mars 2010 avec plus de 100 salariés sur le Siège , la belle unité syndicale s'est écroulée comme un château de cartes devant un personnel médusé !! Pour la Direction le tour était joué , elle avait gagné ...** la CFDT et la CFTC ont annoncé lors de cette AG qu'elles s'apprêtaient à signer le protocole de la Direction !

**Seules la CGT et FO ont pris leurs responsabilités en proposant au personnel une grève reconductible dès le 29 mars 2011 malgré l'absence d'unité syndicale sur un sujet pourtant d'une importance capitale ... La plate-forme revendicative était solide et ne se limitait pas à la défense de notre droit syndical mais faute de combattants , nous avons suspendu ce mouvement après trois jours de grève consécutifs , la mort dans l'âme ...**

Quelques jours après la grève suspendue le 31 au soir , FO a finalement signé ce Protocole (nous avions jusqu'au 13 avril 2010 pour le signer) .

**La CGT a maintenu sa position initiale en refusant de signer ce « diktat » incompatible avec sa conception du syndicalisme .**

**La Direction avait alors un nombre de signataires suffisants pour valider ce Protocole . S'en sont suivis de longs mois d'attente en vue d'un éventuel agrément de la tutelle .**

**L'agrément de la tutelle a finalement été obtenu le 24 janvier 2011 . Ce protocole nous permet d'obtenir quelques heures de mandats en plus par rapport au code du travail , pour les élus comme pour le fonctionnement des syndicats ainsi que des heures de commission pour le CE avec tout de même des reculs importants (pas de possibilité de reporter les heures de mandat sur le trimestre , plus aucun permanent au niveau local , etc ...) et surtout ce protocole entérine noir sur blanc , la fin des tournées de services , des distributions de tracts dans les services avec ou sans prise de parole y compris sur les sites extérieurs lointains (ex Arles) , fin des AG sur plages fixes avec horaire imposé de 15 h à 16h .**

Ce n'est évidemment pas un hasard si la Direction s'est attaquée de façon aussi radicale à ces « usages locaux » qui touchent surtout les syndicats qui rendent compte régulièrement de leurs mandats devant le personnel (tracts , AG , tournées de services) , qui ont une conception du syndicalisme basée sur l'action , toujours au plus près de vos intérêts .

**Les AG sont des lieux d'échange par excellence où nous pouvons de façon démocratique , débattre, informer et décider avec Personnel de ce qui nous regarde !** Élaborer ensemble des plate-formes revendicatives, nous organiser et mettre en place différentes actions .

Aujourd'hui après nous avoir imposé dans un premier temps des horaires impossibles pour tenir nos AG , la Direction compte porter le coup de grâce à nos AG , puisqu'elle a annoncé lors de cette Plénière du CE qu'il faudra s'attendre dans un futur proche à ce que l'heure d'information syndicale ne soit plus payée par l'employeur !!

**Quel acharnement insensé !!**

**Au CE , on passe de 7 permanents à 4 alors que la charge de travail dans la gestion des activités sociales reste identique !** La Secrétaire du CE devra rendre un rapport annuel à la Direction pour justifier de l'activité des 4 permanents au CE !! **4 permanents sur 7 ont été maintenus avant même l'agrément du Protocole (en janvier 2011) puisqu'ils ont pris normalement leur fonction en juin 2010 après les élections professionnelles , preuve une fois de plus si certains en doutaient , que la Direction peut faire ce qu'elle veut et comme bon lui semble !!**

**Tout le monde y compris la Direction sait très bien qu'un CE de cette importance ne peut pas fonctionner sans permanent , son but était simplement de réduire de façon drastique le nombre de permanents , ce qu'elle a réussi à faire !!**

Comme nous le disons depuis le début , sa marge de manœuvre est totale , elle a su habilement profiter de la division syndicale dans l'organisme et du manque de combativité de certains pour imposer de façon autoritaire ses orientations .

**Dans le contexte actuel , face aux politiques destructrices menées au plus haut niveau et dont nous subissons tous les jours les conséquences , seule la lutte et le rapport de force peuvent nous permettre de relever la tête et d'imposer d'autres logiques ...**

**Nous avons pu le vérifier à la Caf 13 en mars 2009 , où après une semaine de grève re-conductible dans l'unité syndicale , nous avons fait plier la Direction en obtenant pour le personnel des avancées significatives (plus de 80 % de niveau 4 pour les TC , primes de pénibilité sur 2 ans , embauches de personnel , etc ... ) , depuis 2 ans , plus de luttes de cette envergure , résultat pour le personnel : des miettes !! Et des mesures se résumant au minimum prévu par la classification (20% de mesures , 8 points , plus aucune embauche) ..**

**Face au rouleau compresseur de la Direction et à ces attaques tous azimuts , notre syndicat est toujours là , debout et prêt à défendre vos revendications, nos acquis sociaux et reconquérir avec vous notre droit syndical bafoué ...**

**Ne perdons jamais de vue que leurs avancées sont faites de nos reculs ...**

## **2) Réorganisation du Service Communication :**

Comme nous l'évoquions dans notre tract (Dialogue Social/ Sauce CAF)  **dans le contexte actuel où la situation de la caisse est fortement dégradée (stock récurrent , souffrance au travail ) les moyens quasi inexistants (effectifs, salaires), il est essentiel pour notre Direction de maîtriser la « com » afin d'exécuter les basses besognes impulsées par le ministère .**

Après le cirque du Parc Chanot , il y a quelques années , (petites pochettes individuelles, interventions successives qui ressemblaient à un symposium de télé-évangélistes), journée qui au passage avait coûté à la Caf 13 , la bagatelle de 150 000 €, la nouvelle Direction change de braquet . Plus sobre , moins « bling bling » , elle fait de la « proximité » , rencontre 2010/2011 où le Directeur se déplace en personne pour rencontrer les salariés de la Caisse , publications en tout genre (journaux internes tout mimi en papier glacé , avec focus sur les métiers à travers des témoignages , coup de projo sur les passions de nos collègues , etc ... ) . Tout cela dégouline de bons sentiments et évite soigneusement d'aborder les problèmes structurels dont nous subissons chaque jour les conséquences .

**Bref pour la CGT , ce recadrage n'est qu'une façon de resserrer la vis pour relayer de façon plus efficace la propagande de la Direction et de la tutelle .**

**Nous avons voté contre , en faisant bien la distinction entre le personnel de ce service contre lequel nous n'avons absolument aucun grief et le projet en lui-même qui s'inscrit dans une logique que nous condamnons depuis longtemps .**

FO a voté pour , l'UNSA s'est abstenue

## **3) Mutualisation du traitement des prestations pour les Travailleurs**

### **Migrants :**

**A compter du 1er mai 2011, c'est la Caf de Toulouse qui prend en charge ces 711 dossiers .**

L'accueil au siège de la CAF 13 sera maintenu et assuré sur rendez-vous .

Après l'externalisation programmée du service courrier , **notre Direction continue d'appliquer la COG à la lettre avec cette mutualisation qui n'a pour but que de poursuivre des objectifs de rentabilité et d'économie de coût de gestion .**

## **4) Stock :**

**61381 BT en stock et des accueils bondés malgré les « heures supp » , les fermetures d'accueil , les pressions , etc ... ces solutions (toujours les mêmes ) à courte vue et contraire à nos missions de service public ne permettent pas à notre organisme d'assainir sa situation et de résorber convenablement son retard . Ce sont bien des problèmes structurels liés entre autres au manque d'effectif qui sont la cause de ces retards récurrents .**

Le Directeur reconnaît lui-même que nous sommes dans « un contexte d'extrême tension » , mais pas de quoi réclamer une rallonge budgétaire à la CNAF ...